

## AVIS AU PUBLIC

### Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Canari

La municipalité informe les habitants que par délibération du 08/09/2018, le Conseil Municipal a prescrit la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Canari, en application de l'article L153-45 du Code de l'Urbanisme.

Cette modification simplifiée fait suite au contrôle de légalité du PLU et a pour objet de :

- Corriger une erreur matérielle relative à la suppression de l'OAP n°2
- Corriger une erreur matérielle relative à la suppression de l'OAP n°1
- Corriger une erreur entraînant la méconnaissance de l'article L.152-3-1 du Code de l'urbanisme sur la zone UA
- Procéder à la modification du tracé des Espaces Proches du Rivage
- Effectuer une mise en cohérence et une actualisation des annexes sanitaires

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi qu'un registre destiné aux observations du public seront mis à sa disposition à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture à compter du 22 octobre 2018 et jusqu'au 23 novembre 2018 inclus.

Le présent avis sera affiché en mairie pendant toute la durée de la mise à disposition.

A l'issue de cette mise à disposition, le conseil municipal dressera un bilan de la mise à disposition du public avant de soumettre le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme à l'approbation du conseil municipal.

Fait à CANARI, le 04 octobre 2018.

Le Maire,  
Armand GUERRA

